



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'IMMIGRATION, DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DES SERVICES DE PROXIMITÉ ET DE LA LUTTE
CONTRE LA FRAUDE

DÉCLARATION D'OPTION PAR LES FRANCO-ALGÉRIENS POUR SATISFAIRE AUX OBLIGATIONS DU SERVICE NATIONAL EN FRANCE

Ce document est destiné aux personnes concernées par l'article 2 de l'accord franco-algérien du 11 octobre 1983 relatif aux obligations du service national

Vous souhaitez souscrire une déclaration d'option pour satisfaire à vos obligations du service national en France, vous devez :

- Remplir **EN RECTO** les 4 exemplaires originaux (pas de copies) de la déclaration d'option, les **signer (sans les dater)** et les transmettre à la préfecture du Haut-Rhin
- Joindre **une photocopie en un seul exemplaire des documents suivants** :
 - pièce d'identité française (CNI ou passeport recto-verso)
 - pièce d'identité algérienne (CNI ou passeport recto-verso), ou une attestation sur l'honneur indiquant que vous ne possédez pas de pièce d'identité algérienne
 - extrait d'acte de naissance avec filiation de **moins de 3 mois**, ou la photocopie du livret de famille (page des parents et page vous concernant)
 - justificatif de domicile de moins d'un an (pour un demandeur majeur domicilié chez ses parents fournir en plus une attestation d'hébergement et la pièce d'identité de l'hébergeant)
 - attestation de recensement militaire en mairie ou tout document émanant du centre du service national (CSN) portant votre numéro d'immatriculation
 - une enveloppe timbrée au tarif en vigueur format (20 g) format 11/22 cm, libellée à vos nom et adresse.

Adresse de transmission des documents :

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN
DICL/BSPLF
Cité Administrative - Bâtiment B
3 rue Fleischhauer - 68000 COLMAR

La déclaration d'option, portant cachet et signature, sera ensuite envoyée à l'adresse que vous aurez indiquée. Un exemplaire sera transmis par la préfecture :

- au Centre du Service National de Strasbourg.
- au Consulat d'Algérie à Strasbourg.

Tout dossier incomplet ou illisible vous sera retourné et ne pourra être considéré comme une déclaration d'option. Il ne sera délivré aucun duplicata de la déclaration d'option.